

Un singulier client

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 28

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

causait que l'allemand... Il a joliment bien fait de se taire pendant que je le ramenais... parce que...

N'en croyez rien!... Bombarde l'eût « ramené » tout de même. Car ils sont ainsi, les gens de Lutry : rudes, taillés à la grosse, bien fendus en gueule, point ennemis du vin, orgueilleux de leur bourg, mais spontanés, généreux et francs comme un coup de poing. Et gais, donc! ce qui irrite parfois les gens sérieux, beaucoup d'entre eux, du moins, observateurs stricts d'un onzième commandement : — Soyez moroses!... et d'un douzième, qui lui est semblable : — Soyez désagréables!

Oui, gais. Voyez l'entraîn de ces fillettes qui chantent en se donnant la main :

Marguerite de Paris
Prête-moi tes souliers gris
Pour aller au Paradis...

et qui guignent, tout en dansant, les socques, les bottes, les pantoufles feutrées suspendues devant la boutique du cordonnier, une boutique impayable, ayant, de même que ses voisines, un caractère bien à elle, comme une petite vie aimée et connue. Voyez encore cette boulangerie dont les devantures sont des fenêtres et l'entrée une porte de cave repeinte, basse, accueillante. Du haut des rayons — des planches bien rabotées — les gâteaux participent à la paix des jours au long desquels le soleil monte, descend et meurt, sur un rythme royal, incontesté, tandis que madame Bolomey trotte du four aux « tablars » du magasin, rapportant chaque fois, à pleins bras, les miches rousses, les taillaules, et que la pendule, alanguie par tant de sérénité, râle dans la pénombre...

B. Vallotton.

LAUSANNE AU TEMPS JADIS

14 juillet 1703. — Peter Strous ayant fait de la brasette contre les défences et mesure selon le rapport de Jean Chapuis fait beaucoup de dégâts ayant haché (coupé avec la hache) des pièces qui auroient été bonnes pour chevrons... 24 heures de prison à pain et eau, la brasette et le bois seront confisqués.

Messieurs Banderets de Bourg et de la Cité prendront information de ceux qui ont fait une grande quantité de charbon au Jurat (Jorat) et haché un millier de toises de bois (moules) pour en faire. On fera venir Jean Pierre Regamey que Peter Strous dit avoir coupé de belles plantes et les a portées rièr Lutry pour faire des echalas. (Ces histoires se ont répétées durant tout le siècle, les plus enragés déprédateurs de bois ont été des habitants de la Vullietaz sur Epalinges ; on en a envoyé plusieurs aux « sonnettes » à Berne).

7 septembre 1703. — Messieurs Boursier et Banderet du Pont iront auprès de nostre très honore Seigneur Baillif pour luy dire que nous sommes contents de garder des pauvres réfugiés d'Orange à proportion des répartitions qui se font ordinairement et que pour ceux des autres du balliage que nous ne nous pouvons pas charger n'empeschant pas qui ne les laissent icy en leur donnant de quoy subsister. Mandement sera adressé à tous les communiens de notre juridiction de tenir des chariots prêts pour conduire les pauvres réfugiés que faut conduire à Moudon pour le premier commandement qui leur sera fait.

Messieurs les Banderets feront commander par un officier ceux de leur bannière pour venir en conseil les déclarer de ce qui veulent contribuer pour les pauvres réfugiés d'Orange. (La principauté d'Orange, département de Vaucluse actuel, avait passé de la maison d'Orange-Nassau à la maison de Conti en 1701 à la mort de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre. Le prince de Conti avait promis de laisser à ses sujets la liberté de culte ; mais en février 1703, il fut contraint de céder ses droits à Louis XIV qui chassa les protestants d'Orange sous le prétexte qu'ils aidaient les Camisards).

10 septembre 1703. — A François Nicolas Barbey la permission de faire un four pour cuire

la vaisselle auprès de la muraille du vergier de la cure du grand ministre et ce jusques à nostre bon vouloir seulement. (Cette cure a été démolie lors de la construction du palais de Rumine, elle avait été occupée par Pierre Viret).

11 octobre 1703. — Au Sr Fivaz, opérateur, attestation comme il a bien tiré une pierre grosse comme une meure du col de la vessie de Samuel Frey et comme il nous a paru par la personne et par la relation de Mons. Samuel Bugnon, son grand-père et le Sr Donzieux, chirurgien de cette ville, nous luy permettons d'aller et venir en cette ville et y faire sa résidence en se bien comportant.

16 octobre 1703. — Commandement à toutes personnes d'oster le bois et fumier qui est dans les rues entre cy et huit jours et en cas qu'il ne soit osté dans le dit terme il sera permis à toutes personnes de s'en saisir et le prendre sans aucune réprehension.

Monsieur le Bourgmestre est prié de faire commander le Conseil un jour de sa commodité pour aller marquer les places du temple (de St-François, celles de la Cathédrale ou grand temple étaient du ressort du bailli, et St-Laurent ne fut bâti qu'en 1719).

6 novembre 1703. — Alexandre Mégevan est condamné à cinq florins en faveur de Mons. le Métrail pour avoir exigé des chatagnes le jour de la foire des Savoyards.

6 novembre 1703. — M. le Docteur Rippon et Mons. Armand visiteront le mal qu'a Philibert Bourgoz à une jambe et examineront si on le peut guérir et le médilleront (soigneront) et en attendant la guérison on luy accorde un quartier de messel de trois en trois semaines.

On publiera par toute la ville deffence à tous marchands et négociants de se servir de faux poix et fausses aulnes à peine d'estre chasties exemplairement et tout entièrement privés de pouvoir vendre et négotier en aucune manière et ou ce soit.

ELLE ET LUI



LS sont deux. Elle et Lui.

Par cet après-midi de dimanche. Elle est venue lui faire visite.

Lui, c'est un brave travailleur, solide, fidèle, modeste dans sa mise, mais soigné tout de même. Il ne compte que sur le vent et sur la force des bras pour faire son ouvrage. Il s'appelle « Frère Yves » — et c'est mon vieux bateau de pêche.

Elle s'appelle « Colette » — le joli nom ! Elle est blanche avec une jolie bordure rouge qui rit sur l'eau grise.

La voile ? les rames ? Peuh ! elle a mieux que cela. Son petit cœur bat rapidement au rythme d'un joli moteur bien au point.

Ses patrons sont allés jusque au village, et quand le bruit de leurs pas s'est éteint, quand on n'a plus entendu le long de la grève que le clapotis des vagues et le bruissement des roseaux, « Colette » s'est mise à babiller, comme une vraie fille d'Eve, s'appuyant câline contre l'épaule grise de « Frère Yves ».

— Vois-tu, moi, le dimanche, je me promène.
— Moi, je me repose, dit gravement « Frère Yves ».

— Depuis longtemps j'avais envie de venir te voir. Quand je t'ai rencontré, la semaine dernière, en plein lac, j'ai tout de suite pensé que tu devais venir de Concise.

— Ah ? ça se voit ?

— Oui... non... tu sais tout de même, de vos côtés tout est un peu sombre — et cela avait l'air d'aller bien avec ton caractère sérieux. Ça vient sans doute de ces grands bois et de ce Mont Aubert qui plonge son pied jusque dans le lac. Chez nous...

— Mais où est-ce chez toi ?

— Yvonand donc ! es-tu bête ! Chez nous les collines sont plus basses, plus loitaines ; il y a du sable clair, de grandes étendues de roseaux, c'est plus gai !

— Est-ce qu'on y prend beaucoup de bondelles ?

— Oui... non... je ne sais pas, ça dépend des jours. Tu sais, moi, je suis d'abord « de plaisance » ensuite « de pêche » ; alors le poisson ça ne m'intéresse pas tellement.

— Tandis que moi, dit « Frère Yves », les filets, le poisson, la lève, c'est ma vie, vois-tu. Quelquefois, le dimanche, ou le soir, quand il fait beau, je sors un petit peu rêver sous les étoiles. Mais je suis vieux et j'ai peur d'attraper du rhumatisme avec ces fantaisies. C'est bien assez d'être obligé de sortir au petit jour le matin. Mais j'aime le travail ! La rame qu'on tire, la voile qui se tend et les chapelets de filets que je regarde monter du fond de l'eau et qui s'entassent ruisselants sur leurs bâtons appuyés sur mes bords.

— Tu n'as pas de moteur ?

— Non.

— C'est pas moderne et ça fatigue de ramer.

— Oui... mais les rames ne font pas de bruit et ce tac-tac-tac-tac, qui trouble le silence c'est énervant, ça gêne notre lac !

— Ah ! bien, tu sais, faut pas nous la faire à la poésie ! Tu m'as assez l'air d'avoir des idées de poète, « Frère Yves ». Un moteur, c'est plus comode, voilà. Ça donne de la gaîté, de la vitesse. Crois-tu que je serais venue te voir aujourd'hui sans moteur ? Bien sûr que non ! Cela aurait été bien trop pénible de remonter contre la bise ; tandis qu'avec un moteur, ce n'est rien du tout ! — « Frère Yves » réfléchit sans répondre ; l'eau clapote, il y a de gros gâteaux de glace, entre les joncs, de l'autre côté du port, et la bise est froide et dure. Demain, quand il faudra aller lever les filets au bord du Mont, tout en avant, la tâche sera rude — c'est sûr qu'avec un moteur l'ouvrage serait plus facile... Mais bah ! le patron est encore solide et « Frère Yves » prendra les vagues de pointe. On verra bien !

Le silence se prolonge entre les deux bateaux.

— A quoi penses-tu ?

— A mon travail, « Colette ».

— Pauvre « Frère Yves », tu n'as jamais su comment on parle aux jolies barques qui te font l'honneur de venir te rendre visite. Il fallait dire d'un ton très tendre :

— Je pense à toi, « Colette ». Aussi tu as bien mérité la réponse de ta visiteuse :

— Tu n'es pas aimable, moi qui me réjouissais de causer avec toi, cela ne m'a guère réussi.

— Voilà mes patrons qui reviennent. Adieu, « Frère Yves », tâche de te faire mettre un moteur, cela chassera tes idées noires. Un moteur, il n'y a que ça de vrai, le reste, voile, rame, travail, poisson, filets... pfttt !

« Colette » démarre, poussée à la gaffe. A vingt mètres du bord, le moteur se met à battre...

Tac... tac... tac... et « Colette », vive, légère, joyeuse, quitte le petit port où elle avait cru trouver un joyeux compagnon, converti d'avance aux idées modernes, sensible aux charmes et aux grâces d'une jolie barque d'Yvonand...

— Je n'ai pas pu sur lui plaire, songe tristement « Frère Yves », c'est sûr... je ne suis pas assez « dernier bateau ».

(Journal d'Yverdon).

Milandre.

Un singulier client. — Un monsieur, plutôt avare, discute avec acharnement le prix d'une montre.

— Mais, acheteur, dit le marchand, je vous la garantis trois ans !

Alors le client, subitement inspiré :

— Comme c'est pour un cadeau d'étrennes, donnez-m'en une qui marche huit jours et diminuez de vingt francs !

L'ART PARTOUT...



ANS son livre *Tournant dangereux*, Vlaminck, peintre et poète, dit :

« Aujourd'hui le mot *Artiste* remplace avantageusement le mot bourgeois. Il va de la caserne des pompiers au marchand de cocaïne, passe chez la modiste, chez le coiffeur, le quincaillier, fait un tour dans les laboratoires, les grands magasins : Art ménager, Art culinaire, Arts décoratifs, Art capillaire... »

Rien de plus exact.

Les mots évoluent comme les mœurs.